

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023Date de convocation : 15 novembre 2023Date d'affichage : 30 novembre 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	17
Membres votants	25

L'an deux mil vingt-trois, le 23 novembre à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Adjoint – M. CHASTAING, Mme DANIN, M ENJALBERT, M. VET, Mme MAUGER, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. ROCHER, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme CHAPPAZ pouvoir à M. SEFRIN, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme DRIENCOURT pouvoir à M. ESTARZIAU, M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MOROSAN pouvoir à Mme VILLECOURT, Mme MONET pouvoir à M. CHASTAING, Mme YOT pouvoir à M. ROCHER.

Absents : Mme NGO DJOB, M. JEAN-JACQUES, M. RICHARD, Mme ETHUIN-JEANMET.

Secrétaire de séance : M. MAIRE.

N° DEL-2023-111**OBJET : ADHESION AU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)**

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°2020-922 du 29 juillet 2020 modifié portant diverses dispositions relatives au Service National Universel,

VU la réglementation en vigueur liée au Service National Universel,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 07 novembre 2023,

VU l'avis favorable de la commission permanente d'Administration générale en date du 07 novembre 2023,

CONSIDERANT que le Service National Universel s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 17 ans,

CONSIDERANT que le Service National Universel consiste à faire vivre les valeurs républicaines, à renforcer la cohésion nationale, à développer une culture de l'engagement et à accompagner l'insertion sociale et professionnelle,

CONSIDERANT que le Service National Universel est un dispositif qui vise à faire découvrir aux jeunes de nouveaux horizons, que ce soit en termes de territoires, de personnes, d'activités ou d'engagement,

CONSIDERANT qu'il appartient donc au Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité de recourir à ce dispositif afin d'accueillir des jeunes qui souhaitent réaliser une mission d'intérêt général et poursuivre, le cas échéant, par un engagement volontaire de 3 mois minimum sous la forme d'un service civique par exemple.

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Madame Vanessa LECLERC;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : AUTORISE l'adhésion au dispositif du Service National Universel et l'accueil, au sein de sa structure, de jeunes volontaires pour des missions d'intérêt général et, le cas échéant, les engagements à suivre.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les conventions d'engagement.

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations

Céline VILLECOURT – Maire

